

DISPOSITIONS TECHNIQUES PARTICULIERES (DTP)

1 – Définition de la consultation

Les travaux envisagés ont pour but de procéder à la purge profonde de la butte de tir et à sa remise en forme (rechargement en granulats de caoutchouc, remplacement des tapis Néoprène détériorés) au Stand de tir (BERTH - bâtiment 001).

Les travaux se situent à CHARLEVILLE-MEZIERES (08) – 3RG – Berthaucourt.

Cette butte de tir en granulats est constituée d'un noyau de terre expurgée de corps dur profilé en espalier et recouvert de 2m50 (cote prise à partir des têtes d'espaliers) de granulats synthétiques. La couche en granulats est recouverte d'un tapis caoutchouc. La séparation entre le noyau de terre et le granulat est assuré par un géotextile.

Ce procédé permet de piéger les projectiles (munitions).

2 – Caractéristiques dimensionnelles de la butte (zone à traiter)

Largeur : toute la largeur du stand.

Hauteur : jusqu'au niveau +3m.

Profondeur : jusqu'au géotextile.

Pente : 2/3.

Les polluants en présence dans la butte en granulats constituant la butte de tir ou réceptacle, sont essentiellement des métaux lourds (plomb, cuivre, nickel, antimoine etc...). Leur rejet dans le milieu naturel est formellement interdit.

L'élimination de ces déchets se fera vers un établissement autorisée et agréé avec présentation d'un bordereau de suivi des déchets (BSD).

Le BSD doit être systématiquement saisi dans Trackdéchets (avec fourniture du Certificat d'Acceptation Préalable) au chargé d'environnement du SID N-E, tel que précisé à l'article 1.5 (développement durable) des DAG.

Les constats d'évacuation des déchets signés par le SID N-E, le transporteur et les gestionnaires des installations autorisées ou agréées de valorisation ou d'élimination des déchets doivent être remis avant les opérations de réception.

3 – Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent marché comprennent :

3.1 - Installation de chantier :

Elle s'effectue pendant la période préparation du marché. Pendant cette période, le titulaire doit :

- La mise en place des installations de chantier, y compris les équipements de sécurité individuels et collectifs.
- Les moyens techniques, les matériels et personnels pour exécuter le chantier dans les délais prescrits sont à la charge du titulaire du présent marché.
- la remise des documents prévus à l'article 7.1 des DAG.

3.2 - Purge profonde de la butte de tir (ou réceptacle) :

- Une bâche sera fournie par le titulaire du présent marché et étalée au sol, au niveau de la zone de travail, afin de contenir toute dispersion vers le milieu naturel. Celle-ci sera évacuée ensuite avec les produits de criblage.
- Purge de tout le granulat (partie impactée basse au niveau de la première rangée de baches néoprènes) : tri par aspiration et réemploi du granulat en bon état (le granulat détérioré est traité comme un déchet dangereux).
- Vérification du géotextile et état de surface du noyau de terre.
- Rechargement en granulats neufs (uniquement en main d'œuvre – le granulat neuf sera fourni par le maître d'œuvre).
- Changement des tapis caoutchouc (X10).
- Traitement des déchets.
- **Seules les zones d'impact de la butte sont traitées, sans pour autant purger en totalité le matériau.**
- Une fois le tri effectué, un complément de granulats caoutchouc est réalisé, de l'ordre de quelques mètres cubes par ligne de tir, afin de reformer la pente exacte de la butte.
- Les tapis néoprènes les plus impactés par les tirs sont également remplacés. Ces tapis (dim : 5m * 1,5m pour une épaisseur de 3mm) sont réalisés munis d'un système de VELCRO afin d'être remplacés indépendamment les uns des autres.

4 – Granulats synthétiques

4.1 - Format :

Il s'agit ici de matériau en mousse élastomère flexible à base de caoutchouc synthétique, manufacturé de façon à produire des fragments de granulats d'une taille approximative de 10 à 50mm. De forme plutôt irrégulière, ils ont la propriété de s'encaster les uns dans les autres.

4.2 - Stabilité :

L'enchevêtrement des granulats permet de maintenir une pente minimum de 34° à la butte sans qu'il soit nécessaire de ratisser la surface du matériau. En cas de tirs intensifs une légère dépression peut apparaître sur la butte.

4.3 – Classement au feu et densité

Feu : le matériau est classé : **B-S3-d0** (norme NF 13501.1)

Densité : comprise entre **45 et 55 kg par m³**

5 – Tapis de protection en caoutchouc

5.1 – Spécifications techniques :

Matériau polymère : caoutchouc naturel d'épaisseur de 3mm.

5.2 - Caractéristiques :

- Densité : 1.00g/cm^3 – tolérance $\pm 0,03$
- Poids : $3,0\text{ kg/m}^2$ - tolérance $\pm 0,09$
- Dureté Shore : 40°A (Scale A) – tolérance ± 5
- Elasticité minimale : 18,0 MPa
- Résistance élongation minimale : 550%
- Résistance déchirure minimale : 30N/mm
- Compression set 24hrs à 70°C minimale 25%
- Résistance électrique minimale : $300\ 10^6$ Ohms

Le réceptacle sera reconstitué aux dimensions et formes identiques à l'existant.

6 – Nettoyage

Le nettoyage final et le repli des installations de chantier sont effectués par le titulaire du marché et doivent être terminés avant la réception des prestations objet du marché.

7 – Contraintes particulières

Le bâtiment 001 sera fermé pendant toute la durée du chantier. Cependant, afin de ne pas perturber les cycles d'instruction des militaires, **le délai global d'un mois prévu pour la réalisation de l'ensemble des travaux devra impérativement être respecté.**

En conséquence, le titulaire du présent marché devra tout mettre en œuvre pour s'assurer du bon déroulement du chantier dans les délais impartis (installations de chantier, moyens de transport, approvisionnements etc...).